

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Portant réglementation temporaire du stationnement « PLACE DU CHATEAU »
À l'occasion des JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE
Le samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026.

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
VU le Code de la Route,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU la tenue des JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2026.
Considérant la présence de visiteurs, le stationnement sur la place sera interdit par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour faciliter la visite du village et de ses monuments lors des JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE, une INTERDICTION DE STATIONNER est prévue du samedi 19 septembre à 08h00 au dimanche 20 septembre 20h00 sur la PLACE DU CHATEAU.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 3 : L'accès pour les véhicules de secours pour la place et les rues adjacentes devra être préservé.

ARTICLE 4 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à PRIVAS,

Fait à ALBA LA ROMAINE le 17 septembre 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD

